



## SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX CONGRES NATIONAL DE LA POLICE TERRITORIALE ©

Le 14 juin 2017.

A l'attention des Cadres, Délégués et Membres du SDPM.

9mm : cartouche chambrée



**Interpellé sur ce sujet, le Ministère nous a apporté la réponse écrite suivante :**

« Le CNFPT délivre le message suivant: un pistolet semi-automatique fonctionnant en simple et double action sans levier de désarmement du marteau se porte cartouche non chambrée (cela concerne les armes d'ancienne génération PA Unique Rr51 de calibre 7,65mm). Le pistolet semi-automatique fonctionnant en simple et double action avec levier de désarmement du marteau se porte, quant à lui, cartouche chambrée (ex Sig sauer, Beretta Mod 81FS calibre 7,65mm). Le pistolet semi-automatique fonctionnant selon le principe de "safe action" se porte également cartouche chambrée (ex: glock). »



DIRECTION NATIONALE  
SYNDICAT DE DEFENSE DES  
POLICIERS MUNICIPAUX  
SDPM